



BUDGET PARTICIPATIF

Votez pour vos deux projets

DU JEUDI 9 AU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021



1. Groupe scolaire Littré



2. Église Saint-Sulpice



3. Église Notre-Dame des Champs



4. Square Ozanam



5. Place Vavin



6. Saint-Joseph des Carmes



7. Conservatoire
Jean-Philippe Rameau

Les 7 projets soumis au vote cette année

- 1. Groupe scolaire Littré :**
création de cours dites « Oasis »
950 000€
- 2. Église Saint-Sulpice :**
restauration de la Chapelle de

la Vierge et de la Chapelle
Saint-Joseph **1 380 000€**

- 3. Notre-Dame des Champs :**
restauration de la façade
de l'église et des peintures
murales **1 250 000€**
- 4. Square Ozanam :**
mise en place d'un jardin
partagé **60 000€**

5. Place Vavin :
ajout de deux bancs publics
5 000€

- 6. Saint-Joseph des Carmes :**
embellissement extérieur de
la Chapelle **800 000€**
- 7. Conservatoire municipal
Jean-Philippe Rameau :**
aménagement d'un espace
scénique **130 000€**



Des investissements de la Ville de Paris peuvent être choisis directement par les Parisiennes et les Parisiens : c'est ce que l'on appelle le **Budget participatif**.

Pour l'édition 2021, les projets sont intégralement financés par des crédits d'investissement centralisés, il n'y a donc plus d'impact sur les investissements d'intérêt local.

Le montant maximal d'un projet est de 2 millions d'euros en 2021 pour le 6^e arrondissement, seuls **2 projets** peuvent être retenus.

COMMENT VOTER

Compte-tenu des enjeux, il est important que vous soyez très nombreux à participer à cette consultation



- Par internet :
budgetparticipatif.paris.fr



- Ou manuellement dans l'une des **2 urnes implantées** :

→ **À la Mairie du 6^e**
hall d'entrée -78 rue Bonaparte

→ **Au Centre André Malraux**
112 rue de Rennes



POUR TOUT SAVOIR SUR LE CALENDRIER

LES OPÉRATIONS DE VOTE

Les habitants du 6^e arrondissement pourront voter sur le site **budgetparticipatif.paris.fr** ou déposer un bulletin papier dans l'une des deux urnes disponibles.

Tous les Parisiens peuvent voter sans condition d'âge ni de nationalité. Pour les projets d'arrondissement, chaque habitant ne pourra voter que dans un seul arrondissement, celui de son lieu de résidence ou celui de son lieu de travail.



Le vote commencera le **jeudi 9 septembre** et se terminera le **mardi 28 septembre 2021**.

VOUS POUVEZ TROUVER DES INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE

mairie06.paris.fr

Le bulletin d'information de la mairie du 6^e de Paris- 6xième infos - N°56 septembre 2021 - Publication périodique gratuite réalisée par le service communication de la Mairie du 6^e - 78 rue Bonaparte - 75270 Paris cedex 06 Dépôt légal déc. 2001 - ISSN : 1623-50 95 Directeur de la publication : Jean-Pierre Lecoq - Photos : Mairie du 6^e, AdobeStock et Fotolia - Distribution par boîtier : société Proximes communication. Impression respectueuse de l'environnement sur du papier recyclé, Imprimeur Jean-Bernard - Disponible à l'accueil de la Mairie et téléchargeable sur : www.mairie06.paris.fr - Ne pas jeter sur la voie publique.